

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un Décembre à 18 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace René Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 Décembre 2020

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, CHAUMONT Christian, GOVAERT Gérard, Mmes THIAUDIERE Patricia, SPIEGEL Coralie, PINEAU Martine, Mrs MORINEAU Christophe, LECLAIRE Laurent, Mmes TESTRD Nathalie, BERGER Stéphanie, AUGER Nadia PICARD Anne, Mrs TREMEL Jean-Pierre, PAGES Axel, LARDEAU Jean-Pierre

Etaient absents excusés : Mme PIERRE-ANTIER Nathalie (donne pouvoir à Mr LEDOUX Pierre), Mr MILLET Emmanuel, Mr FRUCHON Damien

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mme PINEAU Martine

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

Validation du dernier PV :

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 23 novembre 2020 est adopté à l'unanimité

Délibération n°79/2020

TRANSPORTS SOLIDAIRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la mise en place du service Transports Solidaires dans la commune avait été décidée en 2019. Cependant jusqu'à ce jour, ce service n'a pas reçu un réel accueil de la part de la population.

Pour faire suite aux expériences menées dans les communes voisines et du témoignage du responsable de l'association CIF-SP, qui gère la plateforme de mise en relation des transporteurs et des personnes ayant besoin de se déplacer, la Commission des Solidarités a souhaité relancer cette initiative en s'appuyant sur l'expertise de SIF-SP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association SIF-SP avec une cotisation de 30 € par an et de s'appuyer sur son expertise pour mener une action de communication auprès des habitants de la commune,
- de donner tout pouvoir au maire afin de mener à bien ce dossier.

Délibération n°80/2020

OUTIL DE COMMUNICATION INTRA-MUROS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que l'entreprise Intra-Muros propose un outil de communication à installer sur les smartphones des personnes qui souhaitent obtenir les informations adressées par la mairie par cet applicatif.

Cet outil permet aux personnes qui le souhaitent de recevoir les informations de la municipalité en temps réel. Il permet d'avoir une réelle interactivité avec la population, avec une possibilité d'y associer les associations et les professionnels de la commune qui le souhaitent.

Le prix d'adhésion à ce service est de 42 € TTC par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de souscrire un contrat d'adhésion à ce service et d'autoriser le Maire à le signer
- de donner tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce projet.

Délibération n° 81/2020

CLOTURE DU BUDGET MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter une délibération en vue de clôturer au 31 décembre 2020 le budget annexe de la maison de santé. Le maintien de ce budget n'est pas nécessaire. Les dépenses et les recettes qui en découleront pourront être intégrées au budget principal de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de procéder à la clôture du budget annexe de la maison de santé au 31 Décembre 2020,
- de transférer l'actif, le passif et les résultats dans les comptes de la commune,
- d'annuler la subvention communale de 150 000 €,
- d'autoriser le Maire à faire tout le nécessaire pour la mise en œuvre de ces décisions.

CABINETS PARAMEDICAUX : CHOIX DES ENTREPRISES (Information au Conseil Municipal)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du cabinet médical pour faire trois cabinets paramédicaux. Pour cela un appel d'offre a été lancé pour 7 lots.

A la clôture de la consultation les plis ont été analysés et validés par la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 18 décembre.

Les entreprises retenues pour les différents lots sont les suivantes :

Lot 1 : Gros œuvre :	entreprise VEDIER pour un montant de 15 626 €
Lot 2 : Menuiseries extérieurs :	entreprise OCIH pour un montant de 15 798 €
Lot 3 : Plâtrerie, plafonds :	entreprise 2PI pour un montant de 19 016 €
Lot 4 : Revêtements de sols :	entreprise Batisol pour un montant de 5 197 €
Lot 5 : Peintres :	entreprise Sols et Peintures pour un montant de 4 834 €
Lot 6 : Plomberie, chauffage :	entreprise Joubert pour un montant de 20 684 €
Lot 7 : Electricité :	entreprise Spie pour un montant de 15 499 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions de la Commission appel d'offres et donne pouvoir au Maire pour sa mise en application.

Délibération n° 82/2020

CABINETS PARAMEDICAUX : FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de décider du montant des loyers pour les praticiens qui vont s'installer dans les cabinets paramédicaux. Un bail professionnel sera signé avec chacun des locataires dès le début de l'année 2021.

Il est proposé de demander 350 € par mois, sans TVA, et par locataire, soit une recette estimée à 12 600 € par an, permettant de couvrir le montant des échéances du prêt qui sera nécessaire au financement de l'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette proposition et donne pouvoir au Maire pour sa mise en application,
- autorise le Maire à signer le bail avec chacun des professionnels.

Délibération n° 83/2020

REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a décidé de mettre en place quatre commissions de concertation entre les élus.

La commune dispose d'un poste de titulaire dans 3 commissions, la commission des finances étant réservée aux membres du Bureau de la CAGC.

Monsieur le Maire propose de nommer comme représentants de la commune à ces commissions :

- **Commission développement social et citoyen** : titulaire : Christian CHAUMONT, suppléante : Martine PINEAU,
- **Commission transition climatique** : titulaire : Pierre LEDOUX, suppléant : Gérard GOVAERT,
- **Commission transition économique** : titulaire : Bernard BIET, suppléant : Axel PAGES,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces propositions.

Délibération n° 84/2020

REPRESENTANTS AU COMITE LOCAL EAUX DE VIENNE

Le Syndicat Eaux de Vienne a décidé de reconduire les structures de fonctionnement qui existaient antérieurement afin d'associer les communes aux informations et aux souhaits d'évolution des services du syndicat au plus près des élus.

Monsieur le Maire propose de nommer au Comité local « Vienne et Ozon » les personnes suivantes :

Titulaires : Pierre LEDOUX, Gérard GOVAERT

Suppléant : Bernard BIET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces propositions.

Délibération n° 85/2020

ACQUISITION TERRAIN MME LUCAS A PRINÇAY

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par un courrier en date du 10 mars 2020, il avait été pris l'engagement d'acheter pour l'euro symbolique un terrain de 120 m² à Mr et Mme Lucas pour y installer une plateforme de 15 m² afin d'y mettre les conteneurs à ordures ménagères de Prinçay.

Après rencontre avec le responsable de la collecte des ordures ménagères de la CAGC et visite sur place, il a été décidé d'installer cette plateforme plus petite, plus en recul par rapport au carrefour et sur le bord de la chaussée. Cet achat devient donc inutile.

Après rencontre avec Mme Lucas, cette dernière nous a donné son accord, à condition que la commune abatte un sapin sur son terrain qui devient dangereux.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération N° 45/2020 du 20 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces propositions.

Délibération n° 86/2020

CONVENTION ECLAIRAGE EXTERIEUR DES ESPACES DE LOISIRS ET SPORTIFS AVEC SOREGIES

La convention relative à l'éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs arrive à son terme au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la nouvelle Offre Globale Eclairage Public pour les travaux de dépannage et d'entretien des installations d'éclairage des espaces de loisirs et sportifs de la commune et les différentes prestations auxquelles il est possible de souscrire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de souscrire à l'option de base,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec SOREGIES, la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs et tout document afférent à ce dossier.

CONVENTION MAINTENANCE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE AVEC SOREGIES

- Vu la délibération du 30 juin 2014 pour le déploiement d'une borne de recharge de véhicules électriques,
- Vu la convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité pour infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables signée en 2016,

Le Maire fait part au Conseil municipal que la convention actuelle arrive à échéance au 31/12/2020. Il convient de signer une nouvelle convention qui prendra effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec SOREGIES, la convention relative à l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge électrique et tout document afférent à ce dossier.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

3 Délibérations différentes :

a. Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention du Comité d'athlétisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention.

b. Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention de l'Association française des sclérosés en plaque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention.

c. Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention du Centre de formation BTP CFA Indre et Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

1. Sécurité routière :

Comme indiqué lors du précédent Conseil municipal, les modifications concernant la sécurité routière seront réalisées en début d'année. Les rencontres avec le Directeur du Conseil départemental du nord Vienne et des gendarmes de Bonneuil-Matours ont permis de valider quelques points sur la signalisation à adapter. Les arrêtés municipaux ont été validés par la Sous-préfecture.

2. Affaire de Monsieur Rabit :

Un courrier recommandé a été établi fin novembre par Monsieur le Maire lui indiquant qu'un délai supplémentaire de 2 mois, dû au confinement, lui était accordé pour le démontage de son chapiteau, soit fin janvier. A cette date, un constat devra être fait pour connaître la mise en œuvre de ces mesures.

3. Vœux du Maire :

Si les conditions sanitaires le permettent, les vœux sont prévus le 22 janvier 2021.

4. Compte rendu des commissions :

a. Solidarités :

Patricia THIAUDIERE indique que les colis de Noël ont été distribués. Les membres de la commission ont été très bien reçus, les produits locaux et la plante fleurie pour les femmes ont été appréciés. Patricia remercie tous les membres de sa commission.

b. Relations extérieures :

Intra-muros a été présenté à tous les membres de la commission et au Conseil municipal qui n'a pas de question supplémentaire à formuler.

Le dernier numéro de la Gazette est en cours d'impression et sera disponible au début du mois de janvier.

c. Entretien :

Pierre LEDOUX indique que, concernant la réfection des routes, quelques compléments de travaux seront apportés au printemps, dès que le temps le permettra. La plateforme pour les déchets à Prinçay est réalisée. Des projets concernant les routes pour l'année à venir sont en cours de chiffrage pour savoir comment planifier les travaux.

La commission a émis un avis favorable à l'installation d'un radar pédagogique. La décision d'achat sera soumise au prochain Conseil municipal.

d. Urbanisme :

Gérard GOVAERT fait savoir que, avec l'appui du Syndicat Energies Vienne et les services de l'Agglo, les diagnostics énergétiques ont été réalisés sur l'école, l'ancienne salle des fêtes, la mairie et les vestiaires du terrain de sport. La priorité sera donnée à l'école pour une mise en œuvre dès l'année 2021.

Concernant les travaux de la salle A il faudra décider des orientations à privilégier dans cette salle afin que l'AT86 nous fasse des scénarii sur les aménagements possibles.

Une réunion de la commission est prévue début janvier, afin de faire des propositions pour des décisions à prendre par le prochain Conseil municipal.

Monsieur LARDEAU nous informe que le syndicat Energies Vienne étudie la manière de soutenir financièrement les communes au cas où elles n'auraient pas les moyens de supporter les investissements sur leur budget.

5. Conclusion :

Monsieur le Maire conclut la réunion en marquant sa satisfaction sur l'ambiance qui règne au sein du Conseil municipal. Malgré les conditions de fonctionnement très particulières dues au COVID, plusieurs projets ont déjà pu aboutir et l'année 2021 permettra la mise en œuvre de plusieurs autres, actuellement en cours de réflexion.

La séance est levée à 19H50.

La secrétaire de séance



Martine PINEAU

Le Maire



Bernard BIET